

COMMUNE D'ANDILLY
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2018
COMPTE RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le neuf avril deux mille dix-huit, le conseil municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14
- Présents ou représentés : 13, puis 14 à partir de 20h30
- Votants : 13, puis 14 à partir de 20h30

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 avril 2018

Présents : Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Vincent VIDONNE, Cécile HAGE HASSAN, Jean-Marc BEAUQUIS, Pauline BENOIT, Hervé BOREAN à partir de 20h30, Pauline DURIEUX, Lydie LEMERLE, Pierre-Yves MOREL, Christine VIDONNE

Procurations: Cyril NEGRELLO à Pauline DURIEUX
Sylvie BARBE à Christine VIDONNE
Valérie DASCILASSOUT à Cécile HAGE HASSAN

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h15 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : l'ensemble des membres du conseil municipal présents approuve la proposition.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 12 mars 2018 : celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose l'ajout de deux délibérations concernant l'organisation du transport public pendant les Grandes Médiévales annuelles : désignation de la commune comme organisatrice du transport public, organisation du transport public confiée à l'association Le Petit Pays : l'ensemble des conseillers approuvent ces deux ajouts.

DELIBERATIONS

DELIBERATIONS votées à l'unanimité des membres présents et représentés pour :

- 1) PC 009 11X0001 Mr VAN DAMME – diminution de la SHON réelle / déclarée dans la demande de PC : remboursement à l'Etat de 1100 euros sur la taxe locale d'équipement
- 2) Appel à projet « Villages Remarquables » (Action de la Région Auvergne-Rhône-Alpes) dans une démarche d'obtention de la marque « Petites Cités de Caractère® de France » selon cahier des charges des travaux prévus sur Charly (financement à hauteur de 50 % des coûts) dont un sentier historique.
- 3) Vote des taux des taxes directes 2018 : Suite à l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles fin 2017 pour application au 1^{er} janvier 2018, les communes ne doivent plus voter le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE). Maintien des taux des trois taxes locales de l'année 2017 pour l'année 2018 comme suit : Taxe sur le Foncier Bâti : 3,94% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,49% ; Taxe d'Habitation : 5,97%.
- 4) Compte administratif 2017 du Budget général : 20h30 : Monsieur le Maire, ordonnateur, laisse la parole à Mme HAGE HASSAN et quitte le conseil : Mme HAGE HASSAN, maire adjointe, accompagnée de Madame ELZEIN, secrétaire générale, présente le compte administratif 2017. Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 20h42.
- 5) Budget général : Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Mme le Comptable du Trésor
- 6) Budget général : Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, soit 37 666,79 euros au compte 002, et 146 879,34 euros au compte 1068.
- 7) Vote du Budget général Primitif 2018 :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>Dépenses</u>	877 621,12	1 348 616,16
<u>Recettes</u>	877 621,12	1 348 616,16

- 8) Compte administratif 2017 du Budget A.N.C : 21h10 Monsieur le Maire, ordonnateur, laisse la parole à Mme HAGE HASSAN et quitte le conseil : Mme HAGE HASSAN, maire adjointe, accompagnée de Madame ELZEIN, secrétaire générale, présente le compte administratif 2017. Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 21h20.
- 9) Budget A.N.C : Approbation du compte de gestion 2017 dressé par Mme le Comptable du Trésor
- 10) Budget A.N.C : Affectation des résultats 2017 au Budget Primitif 2018, soit 2 476,21 euros au compte 002 et 3 195,60 euros au compte 001.
- 11) Vote du Budget A.N.C Primitif 2018 :

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<u>Dépenses</u>	4399,24	6744,84
<u>Recettes</u>	4399,24	6744,84

- 12) Désignation de la commune comme organisatrice du transport public pendant les Grandes Médiévales annuelles (MM Vincent HUMBERT et Pauline DURIEUX sortis pour la délibération)
- 13) Organisation du transport public confiée à l'association Le Petit Pays pendant les Grandes Médiévales annuelles (MM Vincent HUMBERT et Pauline DURIEUX sortis pour la délibération).

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour l'association Equilibre Sport et Santé donnant cours les mercredis et jeudis soirs

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le 16 avril 2018

**Mr le Maire,
Vincent HUMBERT**

